



Maurice Kamto sera candidat à l'élection présidentielle de 2025. C'est de façon subtile, et dans un communiqué que le leader du MRC a fait cette annonce dimanche passé.

Cette annonce faisait suite à la brillante manifestation organisée la veille à la Place de République à Paris, par les camerounais de la Diaspora. « ***Nous devons tirer les leçons des expériences passées et des épreuves récentes, notamment avec la répression barbare liée aux marches pacifiques du 22 septembre 2020, pour préparer les échéances politiques à venir, dont nous ne connaissons pas les échéances. Nous ne devons pas nous laisser surprendre*** », a écrit le principal opposant au régime de Paul Biya. Avant d'ajouter : « ***C'est pourquoi j'en appelle au sens élevé de l'intérêt supérieur de l'avenir du Cameroun pour que les efforts de tous, militants ou non, soient mobilisés pour ne pas manquer le virage historique qui se profile devant notre peuple*** ».

Mais, avant que 2025 n'arrive, l'avocat-politicien est conscient qu'il va falloir poursuivre la bataille pour la modification consensuelle du système électoral, ceci pour espérer renverser le régime bientôt quarantenaire de Paul Biya,

Raison pour laquelle le MRC travaille dans un cadre « ***républicain inclusif, avec toutes les parties prenantes du jeu démocratique, afin de mettre en place un système électoral nouveau ou amendé pour la stabilité et la prospérité de notre pays*** »

Toutefois, pour briguer la magistrature suprême, en l'état actuel des choses, Maurice Kamto devra soit coaliser et se fondre autour des candidats investis par les 18 partis politiques représentatifs du Cameroun, soit démissionner du MRC et former une candidature indépendante à laquelle il devra réunir 300 signatures des chefs traditionnels.

Le code électoral camerounais dispose que peuvent investir un candidat à l'élection présidentielle les partis politiques ayant au moins un élu. Pourtant le MRC de Maurice Kamto ne dispose pas d'élu depuis le dernier scrutin couplé municipales et législatives du 9 février de février 2020.

Pour Albert Elimbi Lobé, le parti de Maurice Kamto avec le boycott signait ainsi son propre arrêt de mort politique car ne pouvant participer aux prochaines échéances électorales.

« Il y a des conditions pour participer à certaines élections. Par exemple, pour que le MRC ait la faculté de présenter un candidat à la prochaine élection présidentielle, c'est-à-dire en 2025, il faut que le parti ait au moins deux élus. Ce qu'il n'aura pas. En 2025, le MRC sera alors dans l'incapacité d'investir un candidat à l'élection présidentielle », justifiait l'ancien cadre du SDF;